



CONSEIL COMMUNAL  
1271 GIVRINS

**RAPPORT DE COMMISSION :**      **Gestion**

**Préavis N°27/2019**

**Titre du préavis :**                      **Budget 2020**

Séance du :                                      09.12.2019

Rapporteur :                                    M. Cédric Nardone

Membres de la commission :            Présents : R. Derbigny, S. Guex,  
C. Morel, C. Nardone. M. Stark  
Excusé : Y. Bechtel, O. Lequint

La Commission de Gestion composée de MM. Guex, Derbigny, Morel, Stark et Nardone s'est réunie le 20 novembre 2019 pour débattre du préavis municipal no 27 relatif au budget 2020 en présence de Monsieur le Syndic Philippe Zuberbühler et de la boursière communale Madame Lilianne Trombert-Chollet. Nous les remercions de leur disponibilité et de leurs réponses aux nombreuses questions de la COGES.

L'excédent de charges de Fr. 10'322 provient essentiellement de l'augmentation totale de la péréquation et de la facture sociale pour un total de Fr. 133'000. Ce déficit peut être considéré comme raisonnable, car, contrairement au budget de 2019, il n'y a pas eu de relâches importantes de réserves pour limiter l'excédent de charges.

La COGES relève que la rubrique 710.365 AVASAD diminue de Fr. 100'000 environ. Ce point litigieux a été relevé par la presse pour d'autres communes vaudoises. En effet, le Canton a repris à son compte les frais de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) en échange de quoi une bascule d'impôts aurait dû être effectuée. L'information n'ayant pas été confirmée définitivement à la Municipalité avant le préavis relatif au taux d'imposition 2020, il n'était pas possible de se prononcer sur une baisse d'impôts en juin. La COGES relève que la hausse des charges du Canton évoquée précédemment a déjà absorbé la baisse de la facture de l'AVASAD. Il conviendra donc de statuer l'an prochain sur ce point en fonction du résultat de 2019.

La COGES souligne que la marge d'autofinancement demeure peu importante et s'élève à Fr. 363'470, ce qui indique que la prudence dans les investissements doit demeurer.

Enfin, la COGES tient à relever la prudence habituelle de la Municipalité dans la gestion des postes dont elle a la maîtrise.

En conclusion, la Commission de Gestion recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis 20/2018 relatif au budget 2019 tel que présenté par la Municipalité.

Givrins, le 26 novembre 2019

Robert Derbigny

Steve Guex

Claude Morel

Markus Stark

Cédric Nardone